

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS386

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« fixe »,

le mot :

« définit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.